

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juin 2014

---

**RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,  
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-  
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Cette possibilité inclut la circulation des trains touristiques. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de prévoir de manière explicite dans le texte même de la loi la possibilité de la circulation des trains touristiques sur les lignes à faible trafic confiées à un prestataire gestionnaire d'infrastructure.